

Référence : PC-SG/SEC2020 - 21

Paris, le 24 février 2020

Monsieur Le Secrétaire Général,

Depuis le 24 janvier 2020, 12 cas d'infection au coronavirus ont été détectés en France et, compte tenu du contexte évolutif de l'épidémie et, au vu de la situation actuelle, l'UNSA/ FASMI vous demande de bien vouloir ajouter 2 points à l'ordre du jour du CTM du 26 février prochain.

- 1^{er} point sur le coronavirus (organisation des services, fiches de conduite à tenir, ...),
- 2^{ème} point sur la rupture conventionnelle.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie, Monsieur Le Secrétaire Général, de bien vouloir recevoir mes sincères salutations.



Philippe CAPON
Secrétaire Général
UNSA/FASMI

Monsieur Christophe MIRMAND
Secrétaire Général
Ministère de L'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS